



# LE TRAIT D'UNION

## JOURNAL DES ASSOCIATIONS ET DE LA MUNICIPALITE

N° 56

Février - Mars - Avril - Mai 2021

### INFORMATIONS DIVERSES

- \* Le recensement 2021 qui devait avoir lieu du 21 janvier au 20 février 2021 est reporté.
- \* Vous trouverez désormais dans le Trait d'union un compte-rendu des travaux des commissions.
- \* Pour les personnes concernées actuellement par la campagne de vaccination, deux centres de vaccination sont proches de notre commune :
  - > **Neuvy-Saint-Sépulchre**, bâtiment communal « La Grange », 1 place Henri de Latouche.  
Accueil **uniquement sur rendez-vous** pris sur l'application Doctolib.
  - > **La Châtre**, salle des fêtes, avenue du Parc.  
Accueil **uniquement sur rendez-vous** téléphonique au 02.54.06.15.10.  
Le numéro est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

### Adressage

La numérotation des habitations a été effectuée en 2019. Certains propriétaires n'ont pas encore retiré à la mairie le numéro qui leur est attribué ou fixé celui qui leur a été remis.

Dans le but de faciliter l'intervention des secours, la distribution du courrier et la livraison des colis, il est nécessaire que chaque habitation soit identifiée.

### Plan Local d'Urbanisme (PLUi)

- \* Une boîte à idées et un cahier de concertation sont à la disposition de tous au secrétariat de la mairie ou au siège de la Communauté de Communes La Châtre-Ste Sévère, place du Général de Gaulle à La Châtre, afin de recueillir les courriers, les remarques ou les projets de chacun.
- \* Vous possédez un bâtiment agricole en dehors du bourg qui n'est plus à usage agricole. Vous désirez permettre sa transformation en habitation, en gîte rural, en point de vente directe à la ferme, etc... Pour que votre projet puisse se réaliser, faites-vous connaître en mairie pour que le futur PLUi inventorie votre bâtiment.

## Aide aux étudiants

Le Conseil Départemental de l'Indre accorde une bourse de 265 euros aux étudiants scolarisés dans une formation de l'enseignement supérieur et qui bénéficient d'une bourse nationale ou européenne.

Pour connaître toutes les modalités, rendez-vous sur [www.indre.fr](http://www.indre.fr).

**Attention** : les dossiers doivent être retournés **avant le 16 mars 2021**.

## Faire les courses en circuit court

Dans le cadre de la CDC la Châtre-Sainte Sévère, les communes proposent la promotion d'une plate-forme solidaire et gratuite qui permet :

- Aux commerçants, artisans, producteurs locaux, de promouvoir, vendre, organiser le retrait, le dépôt, la livraison et le paiement de leurs produits via internet.
- Aux consommateurs de mieux connaître, en quelques clics, l'offre locale de produits et prestations en consultant le site « [Fairemescourses.fr](http://Fairemescourses.fr) », et en se localisant.

## A vos agendas !

L'activité associative et les animations de notre village sont actuellement réduites en raison de la crise sanitaire. N'hésitez pas à consulter l'affichage en mairie, le site internet ou la page Facebook pour suivre leur reprise.



### **Vendredi 26 février à 18h, salle annexe de la mairie** **Assemblée générale de l'association des Amis de la Maison des Traditions**

Nous précisons le moment venu les conditions de sa tenue. Il est très probable que nous soyons contraints d'adopter une procédure simplifiée, par courrier, avec une présence minimale réduite au bureau. D'ici là, nous vous remercions de nous faire part de vos remarques.

La situation sanitaire nous a bien sûr conduits à annuler toutes les animations de l'association en 2020. Notre activité se résume à quelques collaborations telles que : inventaire, déménagements, définition de la programmation culturelle 2021... Cette contribution au fonctionnement de la Maison des Traditions est appelée à se développer. En 2021, pouvons-nous prévoir une reprise de nos animations avant l'automne et la fête « Cidre et châtaignes » ?



### **Mercredi 17 mars 2021 de 15h30 à 19h, salle des fêtes de Saint-Denis-de-Jouhet**

**Don du Sang**

### **Vendredi 14 mai 2021 de 15h30 à 19h, salle des fêtes « La Tazonnière » de Chassignolles**

**Don du Sang**

## **POINT D'ETAPE DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le travail quotidien de celles-ci a pour objectif de donner à Chassignolles et à ses habitants les moyens de bien vivre dans un environnement de qualité.

### ***Commission Développement, habitat, activité économique : Dominique Yvernault***

#### **Développement – Aménagement :**

Nous travaillons plusieurs pistes :

- Assainissement : reprise des études de 1994 et 2006 et définition actualisée des besoins. Nous venons de rencontrer l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental qui sont les services compétents dans ce domaine.
- Energie – chauffage : Nous préparons une étude de faisabilité en lien avec ADE-FIBOIS. Le financement de cette étude est pris en charge par le Conseil Régional.
- Nouveau lotissement
- Aménagements en lien avec la Maison des Traditions
- Aménagement global du bourg

#### **Habitat :**

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) avance. Le conseil municipal du 16 novembre 2020 a validé les propositions de la commission pour les défendre auprès de la Communauté de Communes. Dans ce domaine, nous avons des atouts : Chassignolles a stabilisé sa population, les rénovations dans les hameaux sont nombreuses, le lotissement des Béjauds a bien rempli son objectif et d'autres projets de construction émergent.

Un point est fait sur le parc de logements locatifs dont la commune est propriétaire.

#### **Activité économique :**

Après l'acquisition des bâtiments de l'ancienne poste et boulangerie, la famille HARFOUSH s'installe et prépare la réalisation d'un projet dont elle vous présente les premiers éléments sur ce trait d'union. Pour les autres dossiers, nous travaillons en lien avec la Communauté de Communes, les chambres consulaires et les associations compétentes pour que Chassignolles saisisse les opportunités qui se présentent. Pas simple en ce moment, mais nécessaire et exaltant !

#### **Ouverture d'une épicerie et table de dégustation**

La commune a vendu le bâtiment de l'ancienne poste et boulangerie, qui devrait être transformé en commerce multi-services.

Les nouveaux propriétaires, Madame et Monsieur Nasser Harfoush, vous communiquent les premières lignes de leur projet : *« Nous sommes très heureux de venir vous rejoindre à Chassignolles. Nous allons ouvrir, dès que possible, une épicerie de village. Vous y trouverez des produits secs et des produits frais de la région. Vous pourrez y consommer un café, un thé, une tisane, mais aussi y déguster ces produits autour d'une table ou les accompagner d'un petit verre de vin.*

*En fonction des envies des habitants, je proposerai un rayon traiteur et je suis prêt à compléter avec d'autres services, tels que : dépôt de pain, service bancaire Nickel ou point vert Crédit Agricole, point presse à définir.*

*N'hésitez pas à venir en discuter à l'emplacement de l'ancienne boulangerie ou à nous envoyer vos remarques ou propositions à l'adresse « [epicerie.chassignolles@gmail.com](mailto:epicerie.chassignolles@gmail.com) ».*

### **Commission Maison des Traditions : Benoît Maistre**

Même pendant cette période de pandémie ou pendant l'hiver où le musée est traditionnellement fermé, l'activité de la Maison des Traditions est restée importante et dense pour préparer dès 2021, si les conditions sanitaires le permettent, une programmation de qualité pour les visiteurs.

Vous savez que le Conseil Municipal, soucieux de capitaliser sur ce bel endroit et pour en hisser l'ambition, a décidé de se rapprocher de nouveaux partenaires pour s'adjoindre d'autres compétences. C'est ainsi qu'aidé efficacement par notre député, Nicolas Forissier, nous avons établi un plan d'actions avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Communauté de Communes de la Châtre et Sainte Sévère et le Pays de la Châtre en Berry.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles va financer pour partie un chargé de mission pour nous aider à écrire un projet scientifique et culturel nous amenant à mieux définir ce que nous voulons à terme pour le musée, afin d'en faire un lieu de références s'inscrivant dans une politique culturelle locale et régionale en lien avec les autres lieux présents dans notre environnement, notamment Jour de fête à Sainte Sévère, le musée de la Châtre, la basilique de Neuvy-Saint-Sépulchre.

Le Conseil Départemental et le Pays, qui sont deux partenaires historiques de notre musée ont très bien accueilli cette démarche et sont prêts à nous aider à trouver des compléments de financement nécessaires pour réaliser ensemble cette ambition. De même, nous bâtissons avec la Communauté de Communes une logique de mise en commun de moyens pour mutualiser les compétences qui existent et que nous ne pouvons avoir seuls étant donné notre petite taille et nos moyens limités.

C'est ensemble, avec d'autres, que nous pourrons réussir !

Bien sûr, cette nouvelle démarche va prendre un peu de temps mais elle est nécessaire pour bien « peser » les choses et voir comment peu à peu nous les réaliserons . C'est ainsi que le nouveau parcours du musée devrait pouvoir voir le jour en 2023.

D'ici là, c'est à nous de bâtir une programmation de qualité, enrichie, mettant en avant les talents qui existent sur nos territoires (les producteurs locaux, les artistes, la Grange aux Pianos ...)

Tout cela se fera aussi avec le tissu des bénévoles, essentiels pour la vie de la Maison des Traditions : l'Association des Amis de la Maison des Traditions, le groupe paysage... Les bénévoles donnent généreusement de leur temps et ont une part importante dans la vie du lieu ; que chacun d'eux ainsi que l'ensemble des responsables passés et à venir soient remerciés pour leur engagement !

Pour bâtir cela, nous avons aussi besoin de donateurs, de mécènes avec lesquels il faut tisser des liens de confiance, leur montrer l'intérêt qu'ils ont à nous accompagner dans ce projet qui a du sens et contribue à faire vivre nos territoires.

Merci également à Carole FOUCAULT et Marie IMBERT qui oeuvrent pour préparer tout cela en lien avec le Conseil Municipal dans un contexte sanitaire qui ne facilite pas les choses !

Allez ! Rendez-vous pour l'ouverture du musée en Avril 2021 avec quelques belles surprises !

**Commission Bâtiments, voirie, travaux, cimetière : Jean-Jacques Poitrenaud**

**Point sur les principaux travaux  
réalisés du 16 novembre au 22 janvier 2021**

**1 - BATIMENTS COMMUNAUX : (travaux réalisés par les employés communaux hors plomberie et électricité)**

**1 - 1 Logement attenant à l'école :**

○ **Acté lors de la séance de conseil du 16 novembre 2020 :**

- Travaux complémentaires étage : sécurisation du réseau électrique et fenêtres
- Travaux supplémentaires rez-de-chaussée : dalle béton armé sur descente de cave et modification des réseaux transitant par la salle de bains
- Travaux complémentaires rez-de-chaussée pour déplacement accès chaufferie et séparation des réseaux de l'école de ceux du logement

○ **Réalisé depuis le 16/11/2020 au rez-de-chaussée:**

- Achèvement des démolitions
- Modification des réseaux eaux vannes et eaux usées dans la salle de bains
- Remblaiement et réglage sous-face dallage et pose film étanche

○ **Projeté pour les prochaines semaines :**

- Construction dalle sur descente de cave
- Réalisation des réseaux électriques et eau potable à positionner dans l'épaisseur du dallage
- Coulage de la dalle générale du rez-de-chaussée
- Début du doublage des murs avec isolation et doublage de cloisons

○ **Planning :**

- Fin juin pour le rez-de-chaussée (hors peinture des menuiseries extérieures)

**1 - 2 Logement îlot de l'Eglise**

Travaux prévus : remise en état du logement situé au n°4 de la ruelle du 21<sup>ème</sup> siècle avant remise en location.

Le logement s'est libéré le 30 novembre 2020 et la remise des clés aux nouveaux locataires s'est effectuée le 21 janvier 2021. Dans l'intervalle, les employés communaux ont pu refaire principalement les papiers et peintures du salon, de la cuisine, de la salle de bains et des WC. Un nouveau locataire emménagera dans le logement libéré (au n° 6 de la même rue) le 25 janvier 2021.

## **1 - 3 Aménagement du bureau pour les services techniques**

Les travaux ont été achevés avant Noël

## **2 - VOIRIE**

### **2 - 1 Suivi de l'état des voiries communales :**

Suite à une décision de la commission travaux, 6 zones ont été définies pour couvrir la totalité des voiries communales. Le suivi de chacune a été confié à un membre de cette commission (Patrick BLIN, Mehdi BREJAUD, Pascal GAUTHE, Jean-Jacques POITRENAUD, Denis ROLLIN et Dominique YVERNAULT). Ainsi, la commission a pu établir un bilan global des travaux à réaliser sur la voirie revêtue, afin de pouvoir les budgétiser et les planifier.

Jean-Jacques POITRENAUD étant le « correspondant tempête », c'est à lui qu'il faut s'adresser en cas de problème sur la voirie communale. S'il n'est pas joignable, il faut s'adresser à Dominique YVERNAULT son suppléant. Si aucun des deux n'est joignable s'adresser à un des membres de la commission travaux ou au secrétariat de la mairie.

### **2 - 2 Projet de remise en état du chemin non revêtu reliant le FOURNIOU à la ferme d'ERAT :**

Ce chemin est peu utilisé actuellement dans le cadre de l'activité agricole, mais cela va changer car la propriété d'ERAT est aujourd'hui rattachée à celle du FOURNIOU.

Une étude est actuellement en cours pour améliorer l'assainissement de ce chemin et renforcer localement sa structure par empierrement.

## **2 - 3 Infos diverses**

**Espace « Monument aux Morts » :** Après avoir pris l'avis d'un paysagiste il est décidé de couper et de dessoucher les 2 prunus qui sont morts.

### ***Commission RPI : Patrick Blin***

#### **Quelques chiffres concernant la rentrée scolaire à Chassignolles :**

Pour l'année scolaire 2020-2021, le ramassage du R.P.I concerne 25 élèves de Chassignolles et 27 à Le Magny.

Les classes de l'école Charles Yvernauld comptent 20 élèves pour la classe de CE2/CM1 et 23 élèves en CM2, soit un effectif total de 43 élèves.

En raison de la Covid-19, le règlement de la cantine a été actualisé afin de respecter le protocole sanitaire. Un réaménagement de l'espace repas permet d'accueillir tous les élèves tout en respectant les règles de distanciation, les places sont attribuées nominativement et par classe afin d'éviter le brassage des élèves. Pour limiter les contacts, les règles d'entrée et de sortie ont

été redéfinies. La serviette de table à usage unique, dont l'approvisionnement est financé par la mairie, et le lavage des mains avant et après le repas sont désormais la règle.

De même, le port du masque est imposé aux élèves de plus de 6 ans. D'une durée d'efficacité limitée à une demi journée, il sont changés au moment de la pause repas.

Les enseignants, la municipalité et les agents en service à l'école sont sensibilisés aux mesures mises en place pour éviter, au mieux, la contamination au sein de cet établissement.

### **Hommage à Samuel Paty :**

A la rentrée des vacances de la Toussaint, un hommage a été rendu à Samuel Paty, professeur d'histoire et géographie à Conflans Ste Honorine (78) assassiné le 16 octobre 2020 devant son lycée pour avoir défendu la laïcité. Des élus des deux municipalités de Chassignolles et Le Magny ont été invités à s'associer à ce moment de recueillement.

### **Les effectifs du RPI Chassignolles-Le Magny**

Les élèves sont partagés dans 3 classes à Le Magny :

- TPS (2) – PS (10) et MS (8) : Mme Chiron (20 élèves)
- GS (9) et CP (14) : Mme Gion (23 élèves)
- CE1 (27) : Mme Junjaud (27 élèves)

Les élèves sont partagés dans 2 classes à Chassignolles :

- CE2 (12) et CM1 (8) : M. Bridon (20 élèves)
- CM2 (23) : Mme Blanca (23 élèves)

Soit un total 113 élèves, 2 de plus par rapport à l'an passé, dont 43 à Chassignolles et 70 à Le Magny.

***Commission Solidarité, bien-vivre ensemble et Commission Communication : Céline Huvé***

### **Bibliothèque**

Quatre bénévoles se sont proposés pour l'animer et pourront, dès que possible, faire revivre l'activité de celle-ci. Une formation au logiciel de la bibliothèque de la CDC est nécessaire pour chacun d'eux, en espérant que les contraintes sanitaires ne viendront pas trop bousculer nos prévisions de calendrier pour finaliser la réouverture prévue au printemps.

### **Colis de Noël et Bon-cadeau livre**

Cette année, le repas annuel de Noël des anciens a été remplacé par un colis composé de

produits locaux, colis apporté à tous les Chassignollais âgés de plus de 75 ans par les conseillers municipaux. Ce fut l'occasion d'un moment d'échange avec chacun.

Pour la première fois cette année, un Bon-cadeau livre d'un montant de 25 Euros, à utiliser à la librairie du Berry de La Châtre, a été offert aux jeunes de 6 à 18 ans en geste de soutien à la jeunesse chassignollaïse. Nous avons reçu, lors des permanences de retrait de ce chèque-cadeau, une réponse enthousiaste et nombreuse à cette initiative.

### **Aides aux associations**

Le budget 2020 des attributions aux associations a été adopté lors du dernier conseil municipal du 22 janvier 2021. En raison de la pandémie, celui-ci a validé l'augmentation de 30% de l'ensemble du budget précédent en soutien aux associations qui portent leurs efforts auprès des personnes les plus fragiles.

### **Site internet et Facebook**

Depuis le mois de Décembre, une page Facebook de la commune de Chassignolles est active. N'hésitez pas à communiquer en mairie les événements et informations que vous souhaitez y faire paraître. Pour consulter le site : @Commune de Chassignolles

Le site internet est mis à jour quotidiennement. N'hésitez pas à le consulter pour tout renseignement utile : <https://www.chassignolles.fr>

### **Vœux du Maire**

En raison des contraintes sanitaires, la cérémonie prévue le 15 janvier a été remplacée par une carte de vœux distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants par les conseillers municipaux.

### **Bulletin municipal**

Le bulletin municipal annuel est en phase finale de travail avec l'agence de communication. Il sera très prochainement diffusé auprès des habitants.

### **Trait d'union dématérialisé**

Vous pouvez le consulter sur le site internet dans la rubrique **vie communale**

